

**Journée 1 – Groupe inter-catégoriel d'appui académique
École inclusive 2D - pratiques pédagogiques inclusives**

**Atelier n°2 :
Aménagements des évaluations en classe**

Animatrice de l'atelier : Virginie Jean, IA-IPR d'espagnol et référente académique EI 2D

Participants : Christophe CHARTIER (PRTSA 16), Marion LAMADE (IEN EG administratif et financier), Guenola BALEIGE (médecin scolaire), Julien PASTRE (professeur d'espagnol et formateur « différenciation pédagogique » en transversal et « pratiques inclusives » en espagnol), Yannis BALITEAU (professeur d'espagnol et formateur « différenciation pédagogique » en transversal et « pratiques inclusives » en espagnol), Filomena GALLARDO (professeure d'espagnol), Julien GADOLET (CPC 79).

Objectif : LIVRABLE : établir des propositions pédagogiques concrètes pour mettre en œuvre les aménagements des évaluations en classe. Documents formalisés à soumettre aux inspecteurs pédagogiques puis à diffuser aux enseignants via leur chef d'établissement.

Problématisation et enjeux

Point de départ : que dit la loi ? : mettre en place les aménagements des évaluations tout au long de l'année en cohérence avec les aménagements mis en place dans le cadre de la scolarité de l'élève (PAP, PPS-MOPPS et PAI)

Selon des notions essentielles :

- Le respect des besoins de chacun
- La non-discrimination
- La lutte contre la stigmatisation

A partir de là : propositions pédagogiques pour appliquer la loi et documents-ressources à diffuser par les chefs d'établissement (circulaire académique ou autre).

Les enjeux des adaptations pédagogiques sont :

- La mise en accessibilité des supports
- Et une plus grande liberté allouée aux modalités de restitution

Pour rappel : face aux enjeux des examens, les aménagements portent sur la forme plus que sur le fond :

- Car toucher au fond augmente le risque de proposer autre chose, une autre évaluation, voire de dénaturer sinon de faciliter l'exercice et non sa réalisation.
- Changement de paradigme et pas de côté nécessaire : réfléchir à « qu'est-ce qui répond aux besoins des EBEP ? » et « comment je peux l'appliquer dans mon cours ? »

Les premières propositions pédagogiques inclusives

I. L'évaluation et les aménagements.

A. Temps de préparation à l'évaluation : Repenser l'évaluation comme outil de construction des compétences et des apprentissages

Réflexion pédagogique en amont : tout ce qui va permettre aux élèves de réussir (cela est applicable pour tous les élèves, pas seulement les élèves à BEP) :

- Il est nécessaire d'entraîner les élèves à l'évaluation via les évaluations formatives : elles peuvent porter sur les mêmes compétences, les mêmes apprentissages, les mêmes présentations, les mêmes formats, etc.
- Il est nécessaire de proposer une explicitation la plus précise possible des compétences évaluées : situations de références (cf. EPS)
- Il est important d'associer l'élève aux critères d'évaluation : auto-positionnement de l'élève à la fin de l'évaluation

Pour les enseignants, il s'agit d'affiner la construction de l'évaluation en amont, selon ces principes et modalités, pour la rendre accessible à tous les élèves.

Après l'évaluation : qu'en faire ? :

- Mettre à profit le temps de la remédiation (bien qu'avec la nécessaire anticipation ci-dessus évoquée en termes d'explicitation des modalités de travail comme d'évaluation, cela rendra caduc la remédiation qui, de toute façon, avec la CUA – conception universelle de l'apprentissage - tend à disparaître).
- Faire de l'évaluation un levier pour analyser les progrès et compétences acquises :
 - travailler avec l'élève sur la gestion du temps, pour aller progressivement vers la fin du 1/3 temps par exemple ou vers plus d'autonomie.

B. Intégration d'un temps majoré aux évaluations en cours d'année (1/3 temps).

- Le temps majoré est à mettre en œuvre pour tout type d'évaluation (diagnostique, formative et sommative, pas seulement certificative), tout au long du cursus de progression de l'élève.

1/ Grands principes :

- Faire preuve de respect du droit et avant tout du besoin : si le 1/3 est notifié, c'est un droit, mais cela signifie également que l'élève en aura toujours besoin ; il ne faut donc pas le lui imposer et le contraindre à utiliser tout le temps majoré imparti ; ce temps supplémentaire doit répondre à ses besoins et donc, être utilisé selon le tempo de l'élève. L'observation des besoins de l'élève, avec l'élève lui-même, en l'impliquant, est donc essentiel.
- L'enjeu est d'accompagner l'élève dans la gestion de son temps, de le faire progresser quand cela est possible, de l'accompagner vers plus d'autonomie au fil de sa scolarité.
- Le temps majoré peut être utilisé différemment d'une discipline à l'autre, puisqu'il correspond aux besoins de l'élève, en situation.
- Les besoins en temps majoré peuvent évoluer tout au long de l'année (avec parfois une progression dans la gestion du temps, puis le retour du besoin d'un temps majoré, etc.).
- Le temps majoré doit également être appliqué lors des épreuves orales quand cela est nécessaire (par ex, en voie professionnelle, cela peut être nécessaire lors de la présentation d'un protocole).

2/ La préparation à ce temps majoré : un apprentissage

- Il est nécessaire de former les élèves au temps majoré, de leur apprendre comment

utiliser ce temps (parfois certains ne l'utilisent pas car ils ne savent pas le mettre à profit de façon constructive : pause, sérénité, diminution du stress, etc.)

- Ce temps est surtout là pour permettre à l'élève de faire des pauses, de se recentrer, de récupérer son attention s'il se disperse, de diminuer son stress, etc.
- Ce n'est donc pas nécessairement du temps « pour travailler plus longtemps » mais bien pour « travailler autrement ».

3/ Les mises en œuvre concrètes possibles :

- Pour rappel, le temps majoré ne doit pas être placé sur le temps libre de l'élève : cela génère, de fait, une **inégalité** au regard de l'élève qui devra prendre sur son temps (de pause souvent nécessaire) pour bénéficier du temps majoré dont il a besoin. Ce temps majoré doit donc appartenir à la séance de cours.
- Remarque : il n'est stipulé nulle part qu'une évaluation doit durer une séance complète.

Par conséquent, la mise en œuvre suivante est proposée :

- > Séquencer et proposer des évaluations plus courtes (et non sur la séance entière) mais plus fréquentes, ce qui permettra de proposer le temps majoré lors de la séance de cours.

Et les autres élèves pendant ce temps ? :

- > **Afin de mettre en œuvre le temps majoré nécessaire aux élèves concernés, il sera possible :**
 - de demander à tous les élèves de conserver leur copie retournée sur la table en attendant que tous aient terminé.
 - ou de ramasser les copies de ceux qui ont terminé.

Cette situation les amenant à rester calmes et à ainsi maintenir un environnement favorable à la composition des élèves pour lesquels cela est rendu nécessaire du fait d'un fonctionnement cognitif différent.

- > **Dans le même temps, les élèves ne bénéficiant pas d'un temps additionnel pourront :**
 - Travailler des activités "pour aller plus loin" donnant lieu (ou pas) à une évaluation de compétences

- Effectuer des activités différentes en autonomie pour lesquelles il n'est pas attendu que les élèves plus lents rattrapent
- Faire des activités sur BYOD (écoutes en autonomie avec écouteurs, associées à des quiz auto-correctifs en ligne, et cela en fonction des pratiques en place tant dans l'établissement que dans la classe
- Se voir proposer des activités de lecture : articles, roman, texte, BD, ... tous supports : lecture plaisir en version originale pour les linguistes, à poursuivre au fil des évaluations, par exemple
- Selon la période de l'année ou de la journée, ils pourront encore effectuer une activité avec auto-correction, d'un exercice, à partir d'un support mis à leur disposition.
- Ces propositions ne sont pas exhaustives.

Il s'agira pour les enseignants de poser un cadre strict, avant-même le début de l'évaluation, afin qu'une fois le temps écoulé pour le plus grand nombre, chacun puisse être autonome et respectueux de la sérénité du lieu, dans l'intérêt de tous.

Proscrire les palliatifs du type :

- Retirer des questions ou des exercices
- Eviter les textes à trous, QCM
 - > Afin que tout le monde ait la même évaluation avec les mêmes attentes
 - > En appliquant le temps majoré pour permettre aux élèves à BEP de réaliser l'exercice.
 - > **De fait, ces modalités d'évaluation n'existent pas en situation d'examen**

A approfondir lors du J2 :

II. Les supports (ébauches de réflexion, à approfondir lors de l'atelier du J2)

- Proposer des supports lisibles pour toute la classe, facile à lire et à comprendre, épuré et de qualité
- Adapter le format avec la nécessité d'identifier finement les besoins des élèves (ne pas systématiser le format, etc.)
 - Selon les besoins identifiés dans les différentes disciplines
 - De façon évolutive tout au long de l'année (les besoins évoluant)

III. Les consignes (ébauches de réflexion, à approfondir lors de l'atelier du J2)

- Proposer des consignes claires et courtes (attendus explicités)
- Expliciter les critères de réussite et les échelles descriptives
- Ne pas proposer de double tâche ni de questions multiples
- Lire la consigne à haute voix et éventuellement la ré-expliciter
- Être disponible pendant l'évaluation pour rendre accessibles les consignes à mesure de l'évaluation (levier qui permettra à l'enseignant d'affiner ses consignes, de lever les freins, faisant de cette démarche un investissement pour rendre les évaluations futures plus accessibles). Outre l'examen et donc, la certification, nous rappelons ici qu'une évaluation est une étape dans l'acquisition de nouvelles compétences, elle se veut donc formative, a priori.

IV. Travailler avec l'AESH (ébauches de réflexion, à approfondir lors de l'atelier du J2)

- Ne pas tomber dans la surcompensation
- Rappel : l'AESH ne fait que ce qui est écrit dans la notification d'aménagements : lecteur, scripteur, reformulation de la consigne, ré-explicitation du vocabulaire spécifique. La modalité de travail est à définir avec l'enseignant en charge de la discipline où l'élève est accompagné. Cette modalité peut varier d'une discipline à l'autre et d'un enseignement à l'autre afin d'être au plus près des besoins réels de l'élève.

Autres réflexions à approfondir :

- L'évaluation entre pairs
- Pédagogie par projets
- Etwinning
- Stratégies d'étayage / désetayage